

1) GENERALITES

Produits autorisés à la vente et à l'utilisation générale dans la construction sur la base du marquage CE et de la déclaration des performances selon les normes EN (NF) 14351-1+A1 : 2010.

Les produits de la société ELWIZ ENERGIO en PVC et en ALUMINIUM sont :

Fabriqués selon les prescriptions techniques des partenaires gammistes extrudeurs certifiés au CSTB ;

PVC : **Aluplast** - Document de référence : Document Technique d'Application n°6/12-2095_V2 / n°6/15-2274_V1 et la documentation du gammiste

ALUMINIUM : **Aliplast** - Document de référence : Document Technique d'Application n°6/13-2153_V1 et la documentation du gammiste

2) OBJET DE LA GARANTIE :

Nous garantissons à nos clients professionnels, le bon fonctionnement et l'étanchéité à la fermeture des vantaux et dormants de nos fenêtres, baies, portes d'entrée et portes de service, l'étanchéité de nos vitrages ainsi que la tenue des assemblages, la résistance des matériaux (hors rayures et désordres esthétiques) et ce, dans la mesure où le défaut de fabrication rend le produit impropre à l'usage attendu.

3) CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE :

Les clients professionnels de ELWIZ bénéficient de garanties commerciales, lesquelles s'appliquent aux produits installés dans la limite géographique de la France Métropolitaine. ELWIZ s'engage sur tout défaut de fabrication des produits et sous réserve d'une mise en œuvre, par ses clients professionnels, conforme aux règles de l'art du DTU 36.5 et aux préconisations de pose et d'entretien.

La garantie comprend la réparation ou le remplacement si nécessaire des produits présentant des défauts, à l'exclusion des frais de transport, de déplacement et de main d'œuvre (Elwiz, Client ou sociétés tiers). Cette garantie est acquise si les produits ELWIZ ont été mis en œuvre dans le 2 mois suivant la livraison au client professionnel.

Le produit remplacé au titre de cette garantie est lui-même garanti pour une durée supplémentaire de 2 ans à compter de la date de remplacement et à concurrence le cas échéant de la durée de la garantie initiale restant à courir pour le produit d'origine. La garantie ELWIZ complète à titre commercial, les garanties légales dans les conditions ci-dessous.

La garantie s'applique aux produits livrés conformes aux confirmations de commandes – et non au devis ou demandes préalables des clients.

Durée de Garantie à partir de la date de livraison

- 10 ans : Aluplast Profilés Pvc
- 10 ans : Aliplast Profilés Aluminium
- 10 ans : Vitrages certifié Cekal
- 2 ans : Vitrages standards
- 2 ans : Quincaillerie
- 2 ans : Volets roulants
- 2 ans : Moteurs standards
- 5 ans : Moteurs Somfy
- 2 ans : Moustiquaires
- 2 ans : tout autre élément

4) POSE & MISE en ŒUVRE DES MENUISERIES & SELECTION DE LA CONFIGURATION DU PRODUIT

- a. Les clients sont dans l'obligation de poser les Fenêtres conforme à la NF DTU 36-5
- b. Les clients sont dans l'obligation de vérifier la mise en œuvre et les conséquences pour la composition des fenêtres suivant la norme NF DTU 39-P4
- c. Le client doit également spécifier sa commande suivant l'utilisation des produits (eg. Portes à usage intensive doivent être équipés avec des charnières adaptés)

5) ACCEPTATION DES DEFAUTS :

- a. Fenêtres livrées par Elwiz conditionnés sur Palette -> 100% garantie
- b. Fenêtres reconditionnés et transportés sur chantier -> défauts de transport et manipulation sont à la charge du client.
- c. Le client étant professionnel de la menuiserie – doit vérifier le bon positionnement du Volet Roulant et du Tablier (ouvrir coffre et vérifier les éléments mécaniques) avant la pose -> ceci évite les dysfonctionnements causés par une manipulation des fenêtres ou des volets durant transport ou la manutention sur chantier !
- d. Fenêtres posés -> défauts de manipulation ou casse vitrages sont à la charge du client
- e. Tous les éléments électriques intégrant les produits doivent être vérifiés quant à leur bon fonctionnement immédiatement après le montage du produit !

6) DECLARATION DEFAUTS OU INAPTITUDE DU PRODUIT

Le client est tenu de déclarer dans le délai de 14 jours à compter de la date de constatation de ce défaut. Toute déclaration doit être formulée par écrit – avec preuve d'achat (confirmation de commande) et bon de livraison signé par le client. L'absence de la réclamation dans le délai prévu entraîne la déchéance des droits de Garantie.

4) EXCLUSIONS DES GARANTIES :

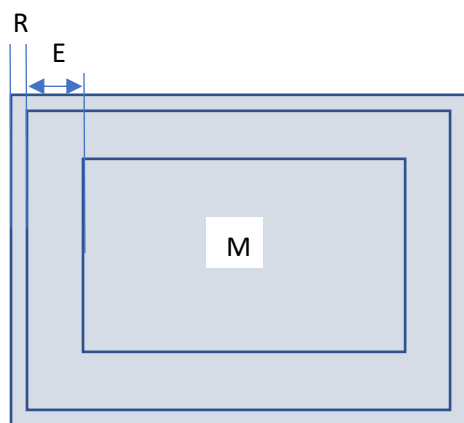
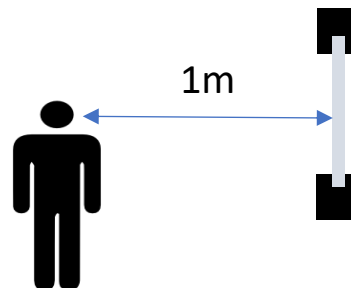
- Le remplacement des pièces d'usure (joints, roulettes, butées...) et les détériorations provenant de l'usure ou du vieillissement normal du produit.
- Les anomalies admises par les tolérances de fabrication, fixées par les normes européennes ou par les gammistes.

- Le mauvais stockage, la mise en œuvre du produit, le défaut d'entretien ou de réglage (eg : L'absence ou la dégradation de la protection d'origine, laquelle ne devra pas rester plus de 1 mois sur les menuiseries.)
- Le non-respect des instructions des prescriptions et notices de pose et de montage fournies avec le produit ou tout autre Document Technique Unifié (DTU), et aux règles de l'art.
- La modification apportée au produit et/ou accessoires ou l'utilisation du produit non-conforme à sa destination
- Les désordres résultant d'un environnement ou de conditions anormalement agressives.
- Les dommages résultant des cas de force majeure (tels que définis par la Loi et les Tribunaux), y compris incendie, dégâts des eaux, foudre et vitesse du vent anormalement élevée, ainsi que les dommages provoqués par un tiers ou par le fait du client.
- Le contact avec des produits corrosifs notamment ceux utilisés en construction et en entretien tel que le ciment, le plâtre, l'enduit, le chlore, le solvant...
- Le bris ou la fissuration du verre est inhérent à la nature du produit. En conséquence, tout remplacement gratuit qui pourrait être accepté à titre commercial ne vaudra en aucun cas reconnaissance de responsabilité et sera effectué sous toutes réserves, notamment quant à la cause ou à l'origine du dommage, ELWIZ conservant tous ses droits à contestation pour le futur.
- L'évolution de la brillance, des couleurs ou des matériaux (notamment due à l'exposition du produit), les couleurs des vitrages (eg. Suncool ou d'autres ne peuvent pas être garantis au remplacement.)
- Les blessures mécaniques (tous objets susceptibles de blesser le support en profondeur), les réactions chimiques imprévisibles avec les supports, les dommages résultants de farinage, de salissures d'origine biologique et des encrassements, -
- Les dommages résultants du non-respect de nos préconisations d'entretien ou d'utilisation de produits de nettoyage.
- Les dommages résultants d'une mauvaise manutention ou d'un reconditionnement après la livraison Elwiz

VITRAGES : DEFAUTS ADMISSIBLES POUR LA QUALITE VISUELLE

Méthode de contrôle :

Le contrôle des vitrages doit être effectué à une distance minimale de 1m de l'intérieur vers l'extérieur, pendant une durée jusqu'à 20secondes – position perpendiculaire (maximale 30° par rapport à la surface du verre), dans rayonnement direct du soleil, ni éclairage artificiel, et à la lumière du jour diffuse (comme ex. ciel couvert).



- R = zone de feuilure
15mm du bord du vitrage
- E = Zone périphérique
50mm du bord de la zone R
Vitrages <500mm E=10% de la longueur
- M = Zone principale
Le reste du vitrage

Nombre Admissible de défauts ponctuels					
Zone	Taille des défauts	Taille de la vitre (m ²)			
		<1m ²	1-2m ²	2-3m ²	>3m ²
R	Toutes les tailles	Sans restriction			
E	Ø ≤ 1mm	2 au max sont admissibles dans une zone de Ø ≤ 20cm			
	1 < Ø < 3mm	4	1 par m courant de longueur du bord		
	Ø > 3mm	Inadmissible			
M	Ø ≤ 2mm	2	3	5	5+ 2 par m ² supplémentaire
	Ø > 2mm	Inadmissible			
Nombre admissible de résidus (points et taches)					
Zone	Taille des défauts	Taille de la vitre (m ²)			
		<1m ²	>1m ²		
R	Tous	Sans restriction			
E	Points Ø < 1mm	3 au maximum dans chaque zone de Ø 20cm			
	Points Ø 1 - 3mm	4	1 par m courant de longueur		
	Taches Ø < 17mm	1			
	Points Ø > 17mm	Inadmissible			
M	Points Ø < 1mm	3 au maximum dans chaque zone de Ø 20cm			
	Points Ø 1 - 3mm	Inadmissible			
	Taches Ø < 17mm	Inadmissible			
Nombre admissible des rayures					
R	Sans restriction				
E	Longueur individuelle ≤ 30mm et total des longueurs individuelles ≤ 90mm				
M	Longueur individuelle ≤ 15mm et total des longueurs individuelles ≤ 45mm				



Fiche de Entretien, Maintenance et utilisation des Fenêtres & Portes PVC & Aluminium

NETTOYAGE

Profilés en PVC ou Aluminium sont durables et facile à nettoyer – utiliser des produits non agressifs et non abrasifs.

VERIFIER LES JOINTS EPDM ou autres

Les joints EPDM de frappe ou les joints de brosse doivent être contrôlés pour leur bonne position et leurs conditions. Nettoyez les joints et vérifiez l'état des joints de jonction avec les supports. Ceci vous garantira le confort et la durabilité de vos Fenêtres & Portes

AJUSTER LA QUINCAILLERIE

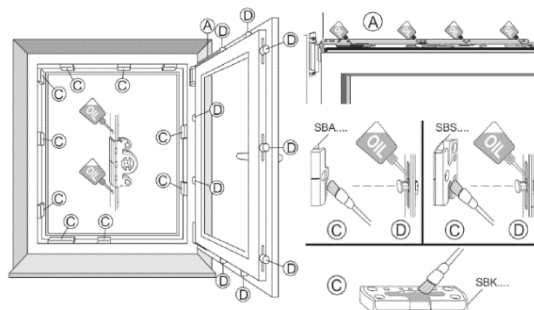
La pose professionnelle de vos Fenêtres et Portes garantit la fonction et durabilité. Un réajustement de la quincaillerie n'est normalement pas nécessaire. Ils se peut par contre que des déformations apparaissent pour des raisons d'effets bilame ou effets d'ensoleillement aigu.

EVACUATION DE L'EAU

Les trous d'évacuation doivent être vérifiés (ne pas bouchés) pour garantir une bonne évacuation de l'eau.

MAINTENIR LA QUINCAILLERIE

La quincaillerie qualitatif Winkhaus ou Siegenia sont durables bien au-delà de la garantie. Ils doivent être graissés avec des huiles ou vaseline technique 1 fois au moins par l'année. Certains fabricants demandent un entretien biannuel. En faisant ce entretien Points A,C,D vous maintenez le bon fonctionnement de votre Fenêtre ou porte. Plus sur les sites de Winkhaus ou Siegenia.



UTILISATION

Les poignées des Fenêtres ou Portes doivent être utilisés avec caution adapté à leur fonction. Les positionnements fermé (vertical bas) - ouverts (horizontal) - oscillo (vertical haut) doivent être respectés. Mauvaise utilisation des positions des poignées et ouverture peut causer une usure anormale.

SECURITE

- Les vantaux ne doivent pas supporter des poids supplémentaires !
- Une fenêtre ou porte qui claque au vent – peut endommager la fenêtre
- Il est interdit de mettre des éléments quelconques entre le vantail et dormant.

Commentaires généraux :

L'entretien, nettoyage et maintenance des Fenêtres & Portes sont nécessaires – Ni le fabricant ni le poseur peut être tenu responsable du manquement.